

**ASSOCIATION SPORTIVE 2022/2023**

**NOM :** ..... **PRENOM :** .....

**DATE DE NAISSANCE :** ..... **CLASSE :** .....

**ADRESSE :** .....

**TELEPHONE (obligatoire) :** Domicile..... Portable 1 ..... Portable 2.....

**E-MAIL (obligatoire) :** .....

---

**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné (1) : .....

**Autorise** l'élève (2) : ..... Né(e) le : .....

à faire partie de l'Association Sportive du collège Saint-Simon de Pontchartrain dans l'activité :

**Football    Handball    Badminton    Gymnastique    (entourer le choix de l'élève)**

**Donne**        Au professeur responsable, l'autorisation de prendre toute décision qu'il jugerait utile devant une éventuelle intervention médicale ou chirurgicale (3)

**Accepte**        Que les photos prises lors de compétitions et entraînements et sur lesquelles mon enfant/pupille est susceptible de figurer soient publiées sur le site du collège (sachant également qu'à tout moment, je peux exercer mon droit de retrait), (3)

**Certifie**        Avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association Sportive (Page 3)

**Pour les inscriptions, les options et tarifs associés sont les suivants (cocher l'option choisie):**

- L'option 1 = inscription sans le tee-shirt de l'AS : 40 euros
- L'option 2 = inscription avec le tee-shirt de l'AS : 50 euros. **Taille** :.....

Fait à : .....le : .....

**SIGNATURE :**

(1) Père, Mère, Tuteur  
(2) Nom et Prénom de l'élève  
(3) à rayer en cas de refus d'autorisation.

## Rappels importants:

L'inscription à l'**Association Sportive** sera prise en compte si la feuille d'autorisation parentale est accompagnée du chèque de cotisation correspondant à l'option choisie à l'ordre de : « **Association Sportive du Collège Saint-Simon** »

Le tee-shirt où figurera le logo de l'association sportive sera donné à l'élève en Octobre s'il prend l'option 2.

### Horaires et Lieux des activités

Activités proposées	Horaires *	Lieux
Football	Mercredi 13 h 00 - 15 h 00	Stade synthétique de la Bonde
Badminton	Mercredi 13 h 00 - 15 h 00	Gymnase de la Bonde
Activités Gymniques	Mercredi 13 h 00 - 15 h 00	Salle d'agrès du gymnase Phélypeaux
Handball	Mercredi 13 h 00 - 15 h 00	Gymnase Phélypeaux

(\* Les créneaux d'entraînement sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction du nombre d'inscrits, s'étalant jusqu'à 16h au maximum)

Nous rappelons également à tous les parents que les élèves licenciés ont une **obligation d'assiduité** aux séances d'entraînements et aux compétitions et que **toute absence doit être impérativement et rapidement justifiée** auprès du professeur d'EPS responsable.

De plus, vous pouvez retrouver toutes les informations utiles concernant les dates, horaires de convocation, articles et diverses manifestations organisées par l'Association Sportive du collège Saint-Simon en vous connectant régulièrement à l'adresse suivante : <http://www.clg-st-simon-jouars.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique7> .

### Début des entraînements : le mercredi 21 Septembre

### Information PASS +

L'AS du collège Saint-Simon est affiliée au dispositif PASS+.

Grâce à ce dispositif, **tous** les collégiens peuvent bénéficier d'une aide financière pour les activités sportives extrascolaires.

Pour en profiter, il vous suffit de créer un compte sur [passplus.fr](http://passplus.fr)

### EVENEMENTS PONCTUELS :

L'AS donne aussi la possibilité de participer à des événements ponctuels. Le 1er événement proposé est « Le raid des collégiens ». Il est prévu le **mercredi 28 Septembre**. Les élèves auront l'occasion de pratiquer de multiples activités de pleine nature en équipe de 3 (Canoë, biathlon laser, disc golf, Relais VTT, course d'orientation, tir à l'arc, trail des fugitifs, ...). Pour y participer et pouvoir vous y inscrire, il faudra constituer **une équipe de 3 participants** et fournir pour chacun **une attestation de natation** (test 25 m validé par un MNS ou test anti-panique validé par un MNS ou attestation du savoir-nager scolaire) **et une autorisation parentale**. Attention les places sont limitées. La sélection se fera en fonction de l'ordre de retour des dossiers d'inscription. L'autorisation parentale sera disponible sur Oze.

**IMPORTANT : REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE A SIGNER AU VERSO →**

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE SAINT-SIMON

Ce règlement a pour objectif de rendre compte à l'élève de ses devoirs quand il s'est engagé à vivre une saison d'entraînements et de compétitions à l'Association Sportive du collège Saint-Simon.

### Article 1- ASSIDUITE AUX ENTRAINEMENTS ET AUX COMPETITIONS

La présence des élèves sera contrôlée et les absences répétées sanctionnées. Un calendrier des compétitions est disponible pour préparer la saison sportive, il sera remis à l'élève et ce dernier aura pour obligation de prévenir le responsable de l'activité en cas d'absence exceptionnelle prévue.

L'élève se doit d'assister à tous les entraînements et à toutes les compétitions. Un contrat moral est ainsi établi entre le licencié et le collège Saint-Simon et il est donc indispensable de respecter les engagements pris au sein de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) pour représenter l'établissement et ceci, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

### Article 2 - ATTITUDE A L'ENTRAINEMENT

L'entraînement se fait en tenue de sport avec l'équipement adéquat imposé par la discipline choisie. Chaque participant a aussi pour objectif de chercher à s'améliorer. L'entraide sera valorisée et l'enseignant se fera aider par des élèves volontaires, motivés et/ou expérimentés.

Chaque élève doit être ponctuel, prévenir en cas d'absence prévue et la justifier le plus vite possible en cas d'absence de dernière minute en appelant l'établissement ou en communiquant l'information au responsable.

### Article 3 - ATTITUDE EN COMPETITION

En compétition, l'élève représente son établissement et les enseignants d'EPS qui l'entraînent. Pour cela, il se doit de bien se comporter tant sur le terrain de sport que sur les trajets en car. En cas de manquement à cette règle, le joueur sera averti, le président de l'Association Sportive et les responsables légaux de l'élève licencié prévenus. Le bureau de l'association sportive peut alors prononcer une sanction : avertissement, exclusion temporaire de l'entraînement, de l'association sur un temps limité voire exclusion définitive en cas de faute grave.

L'UNSS, organisme national qui régit les compétitions de l'Association Sportive peut également demander une exclusion de l'élève (cf statuts de l'Association Sportive).

Lors des compétitions, toutes les informations utiles (horaires, lieux de rencontres, transports...) seront affichées sur le panneau de l'Association Sportive et/ou sur le site internet du collège (<http://www.clg-st-simon-jouars.ac-versailles.fr>). Elles sont susceptibles d'être modifiées en fonctions de différents paramètres (météo, changement de date, terrain impraticable...), c'est pourquoi chaque élève a le devoir de se tenir informé régulièrement et de communiquer l'information à ses responsables (horaires, lieu de retour...).

Notre association sportive a dans ses objectifs de prendre du plaisir à pratiquer des activités sportives et d'obtenir de bons résultats dans les championnats, mais pas à n'importe quel prix : un élève qui tricherait pour gagner fera l'objet d'une sanction disciplinaire.

### Article 4 - RESPECT DU MATERIEL

Le matériel sportif est précieux et fragile. Chacun doit se sentir responsable de son utilisation, de son rangement, voire de son entretien. Tout vol ou tentative de vol de matériel pédagogique pourra entraîner l'exclusion systématique et immédiate de son auteur. Les réparations consécutives à la dégradation volontaire d'un local ou d'un matériel, seront à la charge des responsables légaux de l'élève concerné.

### Article 5 - RESPECT DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Chaque membre de l'association sportive ayant le droit de pratiquer en toute sérénité et sécurité son activité, aucun propos désobligeant ou injurieux et aucune attitude violente à l'entraînement ou en compétition ne sauraient être acceptés et seront réprimandés.

Le respect des partenaires, des adversaires, des arbitres et des enseignants est indispensable pour le bon fonctionnement de notre Association Sportive.

Lu et approuvé le .....(date)

L'élève

Le(s) responsable(s)